

DÉTENTION ET USAGE DU TÉLÉPHONE PORTABLE EN CLASSE ET À LA SORTIE

RÈGLEMENT

1. Les élèves choisissent un numéro de 1 à 30.
2. A l'arrivée en classe, chaque élève glisse son portable dans la pochette qui correspond à SON numéro.
3. Chaque fois qu'ils quittent le local en groupe, les élèves récupèrent leur téléphone et SEULEMENT leur téléphone. Ils **ne sont pas en droit**, même pour blaguer, de se saisir d'un téléphone qui ne leur appartient pas.
4. Ils veilleront aussi à se comporter de façon respectueuse et soigneuse, afin de ne créer aucun accident (ex. risque de faire tomber un téléphone)

COMPORTEMENTS SANCTIONNÉS	BARÈME DE SANCTIONS
<ul style="list-style-type: none">• Présence du téléphone sur le banc, alors que les autres sont dans leur pochette• Utilisation du téléphone en classe sans que le professeur en aie explicitement permis l'usage• Avoir un comportement déraisonnable et agité lors de la récupération des téléphones (risque de faire tomber les téléphones des autres)• S'être saisi du téléphone de quelqu'un d'autre	<p>Téléphone saisi jusqu'à la fin de la journée, à récupérer chez Mr le Préfet et note PEDAGOGIQUE</p> <p>Récidive :</p> <p><i>1 x : Téléphone à confier à Mr le Préfet, jusqu'à la fin de la journée, à récupérer chaque fin de journée et CE PENDANT UNE SEMAINE + note DISCIPLINAIRE</i></p> <p><i>2 x : si vous êtes assez fou pour récidiver, vous devrez apporter votre téléphone chaque matin à Mr le Préfet et le récupérer le soir et ce chaque jour que comporte 1 MOIS ! + RAPPORT DISCIPLINAIRE chez Mr le Préfet</i></p>

Paraphe de Mr Gilson, Préfet :

Paraphe de Mr Gilson, Préfet :